

# Capture de Hannetons (*Melolontha melolontha* L.) dans le bassin genevois en 1984

Autor(en): **Wuest, J. / Bros, E. De**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin romand d'entomologie**

Band (Jahr): **2 (1984)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-986199>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CAPTURE DE HANNETONS (MELOLONTHA MELOLONTHA L.) DANS LE BASSIN GENEVOIS EN 1984

par J. WÜEST et E. de BROS  
Muséum de Genève, 1211 Genève 6

Le Hanneton commun, Melolontha melolontha L., était responsable il n'y a pas si longtemps, de pullulations catastrophiques pour les forêts de feuillus, à tel point que la population, et les enfants des écoles en particulier, avaient l'obligation, lors des années de pullulation, de ramasser et de détruire les insectes adultes par seaux entiers. L'application massive d'insecticides, puis la lutte biologique au moyen de Bacillus thuringensis semblent avoir eu raison de cet insecte dans nos régions, où il n'est non seulement plus une menace pour nos forêts (qui en connaissent bien d'autres hélas), mais où il semblait, dans la région genevoise du moins, avoir totalement disparu, puisqu'on ne l'avait plus capturé depuis longtemps. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant de publier cette petite note sur une capture de Hanneton au printemps de cette année.

Le développement du Hanneton se poursuit sous la terre pendant 3 ans, ce qui fait que son apparition en tant qu'insecte adulte a lieu seulement tous les 3 ans. Curieusement, en Suisse, les pullulations se répartissent selon les régions sur les trois années (Rezbanyai, 1983) : pullulation bâloise (Baslerflugjahr), en 1980; pullulation bernoise (Bernerflugjahr) concernant tout le plateau, de Genève à Schaffhouse, ainsi qu'une partie du Tessin, en 1981; pullulation uranaise (Urnerflugjahr) pour la Suisse centrale, mais débordant en partie sur les cantons du Tessin, des Grisons et de Zürich, en 1982, et ainsi de suite.

Pour ce qui concerne la région genevoise, aucune capture n'a été faite en 1981 au piège lumineux installé à Sézenove (Rezbanyai, 1983), et aucune capture n'avait été annoncée à la Société entomologique de Genève depuis le début de l'enquête de la Société entomologique suisse sur le Hanneton en 1978.

Les captures de cette année ont été faites au cours d'une campagne de chasse dans la région des bois de Versoix, portant essentiellement sur les Lépidoptères Hétérocères et dont les résultats seront publiés prochainement. Pour cette année, une chasse nocturne par mois, dans la période de la nouvelle lune, a été prévue.

L'équipement qui a attiré les Hannetons consistait en deux tubes néon, un à lumière noire (U.V.), un à lumière superactinique, et une lampe mixte à vapeur de mercure. La nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin 1984, ces lampes ont attiré 3 femelles de Melolontha melolontha L. vers 23 h., c'est-à-dire bien après la tombée de la nuit et non en vol crépusculaire. Les lampes étaient établies derrière la station d'épuration de Chavannes des Bois, près de deux petits étangs artificiels créés récemment, dans une région de bois mixtes : feuillus en majorité et résineux. Les exemplaires sont déposés au Muséum de Genève.

Ces captures, bien qu'ayant été faites sur le canton de Vaud, appartiennent bien à la faune de la région genevoise, telle que nous l'avons définie pour le catalogue des Lépidoptères du bassin genevois actuellement en cours de publication (Société entomologique de Genève, 1983). Est-ce à dire que, après une période de disparition complète, le Hanneton est en train de reconquérir notre région ? Nous ne le pensons pas, et cela pose une nouvelle fois le problème de la disparition réelle ou supposée des espèces entomologiques devenues rares. D'une part, il est probable que le Hanneton, en se raréfiant, a dû voir son aire de répartition locale se limiter à des zones de grandes forêts. Or, les bois de Versoix répondent à une telle définition, tandis que la région de Sézenove est plutôt une région agricole. D'autre part, il semble que le Hanneton ne soit pas un grand voilier et ne vole pas très loin de son lieu d'éclosion, ceci étant souligné par le fait que les zones de pullulation ne se chevauchent pratiquement pas, et par le fait que des stations de chasse distantes de seulement 6 km peuvent donner, l'une des captures rares et l'autre des captures massives (Rezbanyai, 1983).

Cette note a également pour but de poser le problème de la présence du Hanneton dans notre région. Nous espérons que les personnes qui ont vu le Hanneton cette année nous rapporteront leurs observations, et nous donnons d'ores et déjà rendez-vous à tous les entomologistes en 1987 pour traquer le Hanneton.

### Bibliographie

Rezbanyai L. 1983. Maikäferfänge mit Lichtfallen in der Schweiz 1981-82 (Melolontha melolontha L., Coleoptera). Ent. Ber. Luzern 9 : 127-133.

Société entomologique de Genève 1983. Catalogue des Lépidoptères du bassin genevois. Bull. rom. Entomol. 1 (3) : 189-203.